TRAITE D'ASTROLOGIE

PAR LE COMTE

Henry de BOULAINVILLER

(1717)

Retranscrit par :

Frédéric Touquet

Solunet: le Soleil, la Lune et les Etoiles.

http://www.solunet-astro.com

SOMMAIRE.

ARTICLE PREMIER

Des qualités générales, dignités ou faiblesses des planètes.

Mon dessein n'est point de traiter ici d'aucune des manières qui servent ordinairement d'instruction à l'Astrologie. je ne prétends donner, ni la méthode de dresser ou de calculer un thème céleste, ni le détail des premières qualités supposées dans les planètes ou les signes du Zodiaque; ni même celui des significations des douze Maisons du Ciel. Je suppose tous ces principes connus, aussi bien que ceux de la sphère et des mouvements des étoiles; mais je crois qu'il est important d'examiner en peu de lignes ce que l'on appelle dignités et faiblesses, essentielles ou accidentelles des planètes; d'autant que les Modernes ont ajouté quelques observations nouvelles à ce que les anciens nous en avaient transmis.

La puissance ou faiblesse attribuée à une planète, constituée dans sa dignité, n'a certainement d'autre principe que par la nature même ; mais comme l'on n'en a développé et connu les ressorts, ainsi que l'étendue de leurs forces, que par une expérience qui s'est augmentée nécessairement jusqu'à notre âge, on ne saurait croire raisonnablement que Ptolémée et les Anciens maîtres aient tellement épuisé cette matière que les Modernes n'aient pu rien y ajouter de nouveau, ni supposer que le goût et le jugement des Anciens aient été si sûrs que l'on ne puisse rien rejeter aujourd'hui de ce qu'ils ont adopté souvent avec plus de crédulité et de superstition que de raisons solides. C'est aussi pourquoi je me propose dans cet ouvrage de profiter, autant que je le pourrai, de tout ce qui a été dit, soit par les Anciens, soit par les Modernes indifféremment, quand je le trouverai fondé sur la nature, et convenable à la raison, ou conforme à l'expérience.

Définition des dignités et faiblesses.

On appelle dignités, ou faiblesses essentielles, celles qui ne sont point sujettes à changer, et dignités ou faiblesses accidentelles celles qui changent par le cours naturel des planètes ; ou pour l'expliquer plus brièvement, les premières sont attachées aux lieux, et les

secondes dépendent du mouvement et de la relation que les planètes peuvent avoir les unes aux autres.

Dignités essentielles

Les dignités essentielles sont celles de Maison, d'Exaltation, de Joie, de Triplicité, de Terme, et de Face. Il serait trop long, et même inutile, de traiter de chacune en particulier, surtout s'il fallait examiner la cause des différents degrés de force que ces dignités sont estimée communiquer aux planètes. Il suffira donc d'observer qu'elles sont établies sur les convenances que les planètes ont été reconnues avoir, non seulement avec certains signes ou constellations du zodiaque, mais avec certains degrés des mêmes signes ; que les noms, que l'on a donnés à ces différentes espèces de dignités, sont d'ailleurs aussi arbitraires que l'estimation des différents degrés de force qu'on leur attribue, qui ne se distinguent réellement que par le plus et le moins; et toutefois qu'il est absolument nécessaire de se former une notion sûre de ces espèces de dignités et de leurs forces estimatives, parce que c'est l'objet qui revient le plus fréquemment dans la pratique.

Signes.	♈	♉	♊	♋	♌	♍	♎	♏	♐	♑	♒	♓
4 maisons	♂	♀	☿	☽	☉	☿	♀	♂	♃	♄	♄	♃
5 Exaltations	☉ 19°	☽ 3°		♃ 15°		☿ 15°	♄ 21°			♂ 28°		♀ 24
3. Joyes.		♀	☿	☽	☉			♂	♃		♄	

De la réception.

La réception, prise dans l'acception commune, n'est autre chose que l'échange ou la commutation entre deux planètes de quelqu'une de ces espèces de dignités, comme si par exemple, Saturne se trouvait au Taureau, la Lune étant dans la Balance; pourvu toutefois que cette réception ne se passe pas en signes de nature contraire, comme le Lion et le Verseau, l'Ecrevisse et le Bélier, ou le Capricorne. Mais dans l'état commun, la réception est estimée donner la même force aux planètes que si elles étaient dans leurs propres dignités.

TRIPLICITES

Ignée	♈	♌	♐	☉	♂	♃
Aqueuse	♋	♏	♓	♃	☽	♂
Aérienne	♊	♎	♒	♄	♀	☿
Terrestre	♉	♍	♑	☿	♄	♀

Les règles concernant les triplicités, Ignée, Aqueuse, Aérienne, Terrestre, sont celles-ci :

1) La planète en sa triplicité est estimées avoir trois degrés de force de plus que celle qui n'y est pas.

2) La planète en sa triplicité qui se trouve sur la terre a quatre degrés de force de plus que celle qui n'y est pas, en supposant les choses égales d'ailleurs.

3) La planète, diurne sur la terre de jour, et nocturne sur la terre de nuit, étant aussi en sa triplicité, a cinq degrés de force de plus que celle qui est en disposition contraire.

4) En cas contraire, la nocturne sur la terre de jour, et la diurne sur la terre de nuit, perd un degré de la force qu'elle aurait d'ailleurs.

5) La diurne et la nocturne étant également sous la terre, la diurne aura un degré de force de plus que l'autre de jour, et la nocturne de nuit.

6) Le troisième Seigneur de la triplicité, qui est nommé le participant, a plus de force s'il est sur la terre de jour, que le diurne sous la terre; et de nuit, que le nocturne étant pareillement sous la terre.

7) Le Seigneur de la triplicité, dignifié, ou fortifié par des aspects favorables, doit toujours être préféré ; et par ce terme de préférence, il faut entendre qu'il a plus de force et de signification que les autres Seigneurs de la même triplicité.

TERMES ET FACES

♈	♃.6.	♀.12.	☿.20.	♂.25.	♄.30.	♂.10.	☉.20.	♀.30.
♉	♀.8.	☿.14	♃.22.	♄.27.	♂.30.	☿.10.	☽.20.	♄.30.
♊	☿.6.	♃.12.	♀.17.	♂.24.	♄.30.	♃.10.	♂.20.	☉.30.
♋	♂.7.	♀.13.	☿.19.	♃.26.	♄.30.	♀.10.	☿.20.	☽.30.
♌	♄.6.	♃.11.	♀.18.	☿.24.	♂.30.	♄.10.	♃.20.	♂.30.
♍	☿.7.	♀.17.	♃.21.	♂.08.	♄.30.	☉.10.	♀.20.	☿.30
♎	♄.7.	☿.14.	♃.21.	♀.28.	♄.30.	☽.10.	♄.20.	♃.30
♏	♂.7.	♀.11.	☿.19.	♃.24.	♄.30.	♂.10.	☉.20.	♀.30.
♐	♃.12.	♀.17.	☿.21.	♄.26.	♂.30.	☿.10.	☽.20.	♄.30.
♑	☿.7.	♃.14.	♀.22	♄.26.	♂.30.	♃.10.	♂.20.	☉.30.
♒	☿.7.	♀.13	♃.20.	♂.25	♄.30.	♀.10	☿.20.	☽.30.
♓	♀.12	♃.16.	☿.19.	♂.28.	♄.30.	♄.10	♃.20.	♂.30.

L'usage principal des termes et des faces se doit rapporter au jugement des Directions, suivant que les lieux hyléligiaux sont portés successivement dans l'ordre des signes. En connaissance de quoi, le Seigneur du terme dans lequel ils sont parvenus, prend à leur égard le nom de diviseur, duquel la considération est très importante, par rapport à l'état où il se trouve chaque année en chaque révolution.

DES FAIBLESSES

Des Faiblesses et degrés Puteaux.

Les faiblesses essentielles des planètes, sont au nombre de deux, l'exil et la chute, opposées aux dignités de Maison et d'exaltation; et cette faiblesse se mesure par degrés, de même que la force, avec cette circonstance, qui leur est aussi commune que comme l'exaltation et la Joie sont estimées plus efficaces dans le voisinage de certaines parties de chaque signe, de même les faiblesses deviennent plus nuisibles à la signification des planètes dans la proximité de certains degrés, opposés aux premiers qui sont nommés Puteaux, pour exprimer que la planète se trouve dépouillée de toute vertu, *quasi in puteo foret*.

Signes	♈	♉	♊	♋	♌	♍	♎	♏	♐	♑	♒	♓
5. Exilés	♀	♂	♃	♄	♄	♃	♂	♀	☿	☽	☉	☿
4. chutes	♄ 21.			♂ 28.		♀ 24.	☉ 19.	☽ 3.		♃ 15.		☿ 15.

De la pérégrination.

Il y a une troisième espèce de faiblesse locale, qui s'appelle pérégrination, en laquelle tombe la planète qui ne possède aucune sorte de dignité dans le lieu où elle est placée. Toutefois l'infortune qui en résulte n'est autre que de la soumettre au domaine et au pouvoir du Seigneur du lieu, particulièrement s'il jette sur elle, ou dans sa proximité, quelque puissant aspect.

De la féralité.

La planète, laquelle étant pérégrine, ne reçoit aucun aspect, ni de son Seigneur, ni d'un autre. est nommée **férale**, et porte toujours quelque signification importante touchant les mœurs et le caractère. Mais si la planète, qui est sans aspect a quelque dignité dans le lieu où elle se trouve, elle est dite simplement **solitaire**, ce qui se doit observer particulièrement par rapport à la Lune, dont la solitude n'est censée entière que quand elle ne rencontre aucun aspect pendant le cours de son mouvement diurne.

Des antices et contres antices et de leur définition.

Outre les dignités et faiblesses ci-dessus marquées, il y en a d'une autre espèce qui se rapporterait plus convenablement à la nature des aspects, mais qui ne consiste pourtant que dans la propriété des lieux, parce qu'elle dépend de la partie des arcs diurnes ou nocturnes que les planètes décrivent chacune à part. C'est ce que l'on nomme communément **antices** et **contre antices**, dont on obtient la connaissance par le moyen des ***Déclinaisons qu'il est toujours nécessaire de calculer*** exactement en chaque naissance, et en chaque Révolution pour estimer les véritables forces ou faiblesses des astres, tant en conséquence de leur mélange, que de leur position. Il faut pourtant savoir que ni antices, ni les contre-antices ne sont les jamais ni bons ni méchants par eux-mêmes, et qu'on ne

les doit estimer que par rapport à la qualité des astres, qui ont entre eux cette espèce de communication, comme on le verra plus en détail, dans l'article particulier des aspects.

Dignités ou faiblesses accidentelles des planètes.

Mouvement parfait et dignité accidentelle des planètes.

Les dignités ou faiblesses accidentelles des planètes doivent être considérées, ou par rapport à leur mouvement, ou par rapport à leur lumière. Le premier est parfait quand la planète est directe, et que sa vitesse approche de celle qui lui est naturelle, c'est-à-dire de son moyen mouvement. La lumière est aussi parfaite, lorsque la planète est libre des rayons du Soleil, et qu'elle en renvoie beaucoup vers la terre. Voici les principes et les règles que l'on doit savoir et observer pour cette matière.

Règles à observer sur la lumière des planètes.

1) Les planètes n'ayant point de lumière propre, il en faut conclure que c'est leur configuration avec le Soleil qui l'augmente ou la diminue.

2) Les planètes sont situées autour du Soleil avec une telle différence, qu'il y en a trois, Saturne, Jupiter et Mars, qui sont dites supérieures, lesquelles tournent de telle façon autour du Soleil, qu'elles embrassent la Terre dans le cercle qu'elles décrivent; et qu'au contraire il y. en a deux autres, savoir, Vénus et Mercure, qui sont appelées inférieures, parce qu'elles roulent entre le Soleil et la Terre; de sorte que l'orbe de leur mouvement est renfermé par celui de la Terre; et de cette différente Position des unes et des autres, il suit un nombre de conséquences :

Pour les supérieures.

1) à l'égard des supérieures, qu'elles nous paraissent quelquefois opposées au Soleil, à raison de quoi leur lumière nous paraît si pleine, que l'on n'aperçoit aucun défaut dans leur rondeur; ce qui nous devient d'autant plus sensible qu'en cet état elles sont moins éloignées de la Terre.

2) qu'au contraire le temps de leur quadrature avec le soleil, est celui où leur lumière semble la plus diminuée, c'est-à-dire celui où elles en renvoient le moins vers la terre.

Pour les inférieures.

3) à l'égard des inférieures, que non seulement elles ne peuvent jamais nous paraître opposées au Soleil, mais qu'elles lui sont réellement conjointes quand elles se trouvent immédiatement au-dessus et au-dessous de lui à notre égard; d'où il arrive que l'augmentation de lumière, lui constitue la force et la dignité des planètes, n'est point la même dans les supérieures et dans les inférieures; comme leurs faiblesses ne sont point aussi les mêmes.

4) L'orientalité dans une supérieure, et l'occidentalité dans une inférieure, est la première sorte de dignité qui convienne à une planète par rapport à sa lumière. D'autant qu'alors l'une et l'autre, échappées des rayons du Soleil, commencent à faire sentir leur lumière à la Terre. Il faut pourtant observer, à l'égard de Vénus et de Mercure, que l'orientalité supérieure est préférable à l'occidentalité inférieure, parce que véritablement leur force doit toujours être mesurée par la plus grande ou moindre quantité de lumière qu'elles jettent vers nous.

5) Par la même raison l'occidentalité ne doit pas être regardée dans les supérieures comme une imperfection absolue, puisque si elle se trouve, depuis la seconde station jusqu'à la distance de 23°, où commence l'impression des rayons du Soleil, elle est préférable à la rétrogradation, sinon par rapport à l'abondance de lumière, du moins par rapport à la perfection du mouvement; et même il y aurait lieu de soutenir que la planète supérieure occidentale, entre la seconde quadrature et la seconde station, doit être préférable, c'est-à-dire qu'elle doit être censée avoir plus de force qu'une inférieure orientale entre la première quadrature et la première station.

Des faiblesses accidentelles.

Les faiblesses accidentelles, opposées aux dignités, doivent pareillement être considérées, par rapport au mouvement, et par rapport à la lumière.

De la vitesse et tardiveté, et de la rétrogradation.

Dans la première espèce, on observe la tardiveté, la vitesse excessive et la rétrogradation. Il est vrai néanmoins que toutes les trois ne sont que des apparences, vues

de la Terre, et qui n'ont rien de réel; mais l'expérience fait pourtant connaître que ce ne sont pas des apparences vaines, par rapport à la Terre, dont la masse totale reçoit différentes impressions, selon ses mouvements, plus ou moins rapides ou rétrogrades. Voici les règles communes sur ce sujet.

Règles à ce sujet.

1) La rétrogradation ne préjudicie point à la lumière des planètes supérieures; mais comme elle corrompt leur mouvement naturel, il résulte des effets plus certains, en même temps qu'ils sont déterminés à l'imperfection.

2) La rétrogradation des inférieures est également contraire à leur mouvement et à leur lumière; et on remarque aussi qu'elle leur est extrêmement préjudiciable, particulièrement à Vénus, dont l'abondance de lumière fait toute la force.

3) La tardiveté est une dépravation d'un mouvement, qui ne saurait manquer de produire des effets fâcheux, principalement lorsqu'elle amène la rétrogradation à la suite; c'est ce qui devient d'une très importante considération dans le jugement des directions.

4) La vitesse excessive est une autre corruption du mouvement, dont l'effet se manifeste particulièrement en Mercure.

De la diminution de lumière.

La diminution de lumière a aussi ses règles spéciales dont l'observation est très importante.

De l'oppression.

1) L'oppression par les rayons du Soleil se distingue en simple oppression et en combustion. L'on conçoit assez, à cet égard, comment il arrive que la trop forte lumière du Soleil absorbe celle des autres astres qui se trouvent proches de lui.

2) La simple oppression n'a naturellement d'autre effet que celui d'affaiblir l'action de la planète, par rapport à sa lumière ; mais elle est d'une conséquence bien plus grande quand la planète est occidentale ou supérieure que quand elle est orientale ou inférieure. En général, cette faiblesse doit toujours être estimée proportionnellement à la proximité du Soleil, et à l'espèce de mouvement qui en approche ou en éloigne la planète.

3) Les supérieures occidentales sont dites être sous les rayons, à 17° de distance; et lorsqu'elles sont orientales, on les suppose sorties des mêmes rayons à 12°.

4) Le contraire se doit dire des planètes inférieures, qui sont estimées hors des rayons à 12° de distance occidentale, et y entrent à 17° de distance orientale, si toutefois elles sont élevées sur le Soleil; car lorsqu'elles sont rétrogrades (indice certain qu'elles courent entre le Soleil et la Terre), elles sont dites sous les rayons à la distance de 20° d'un ou d'autre côté.

5) Les latitudes éloignent ou approchent les planètes du Soleil, eu égard à leur cercle de position et à la partie du ciel, ascendante ou descendante, dans laquelle elles se trouvent.

La combustion est une proximité plus grande du Soleil que celle de la simple oppression; et son effet est jugé très dommageable aux planètes qui la souffrent; d'autant que la trop grande chaleur et activité du Soleil absorbent toute leur vertu, et consomment leur influence. On étend la combustion à 7 degrés et demi, devant et après le Soleil.

De la conjonction avec le Soleil.

On distingue néanmoins dans cet espace les degrés qui forment une conjonction partile avec le Soleil; et alors, loin que la planète souffre de dommages de la combustion, on juge que, l'union de ses forces particulières avec les siennes opère un effet beaucoup plus considérable que si elle agissait seule. Les règles à observer dans les conjonctions avec le Soleil sont celles-ci :

Règles à ce sujet.

1) La planète conjointe avec le Soleil n'a de force qu'à proportion de la dignité qu'elle possède, dans le lieu du Soleil, ou dans le sien.

2) La conjonction des supérieures orientales s'étend jusqu'à 4°, et profite peu quand elles sont occidentales ou à la distance d'un degré.

3) La conjonction des inférieures élevées sur le Soleil doit être regardée comme celle des supérieures, à la différence que leur état le meilleur est l'occidentalité.

Définition du Casimi.

4) Mais quand les inférieures sont au-dessous du Soleil, elles ne sont estimées en véritable conjonction avec lui, que lorsqu'elles sont en même degré de longitude, sans latitude, ou dit Casimi que leur cercle de position les place précisément sous le disque du Soleil : alors elles sont dites posséder la dignité qui est nommée Casimi , laquelle est considérée comme la première dont elles puissent être revêtues.

Observation des apogées périgées et nœuds.

On doit encore considérer les planètes à raison de leur situation dans l'orbe, ou cercle qu'elles décrivent autour du Soleil, selon les rapports qu'elles ont avec la Terre; et l'on y observe quatre points principaux : les lieux oü elles sont estimées le plus loin ou le plus proche de la Terre; et les nœuds ou elles n'ont point de latitude. Les observations sur cette matière se réduisent à ceci :

Règle à ce sujet.

1) Que les planètes éloignées de la Terre ont une action plus faible, et par conséquent plus proportionnée à la constitution des corps sublunaires; ce qui la fait estimer plus favorable.

2) Que les planètes en leur Périgée, c'est-à-dire proches de la Terre, causent toujours de plus violentes mutations dans les masses dont notre globe est composé; et que, par conséquent, leur action, quoique plus puissante, n'en est pas plus favorable à la faible constitution des hommes.

3) Que les planètes dans leurs nœuds jettent des aspects beaucoup plus forts qu'ailleurs, par la raison qu'elles n'ont aucune latitude et qu'elles tombent précisément dans l'écliptique; d'où il arrive que les Directions des lieux hylégiaux au corps de ces planètes, ou à leur rayon, en ont un effet beaucoup plus grave et plus certain.

♄.	♐. 27 30 49	♊. 27 30 49	♋. 21. 28. 36	♑. 21. 28. 36.
♃.	♎. 8. 49. 38.	♈. 8. 49. 38.	♋. 7. 22. 8.	♑. 7. 22. 8.
♂.	♍. 0. 11. 58	♓. 0. 11. 58	♉. 17. 42. 5.	♏. 17. 42. 5.
♀.	♒. 3. 56. 37.	♌. 3. 56. 37.	♊. 14. 18. 17.	♐. 14. 18. 17.
☿.	♐. 12. 37. 14	♊. 12. 37. 14.	♉. 13. 58. 11.	♏. 13. 58. 11.
☉.	♋. 7. 40. 10.	♑. 7. 40. 10	♈. 0. 0. 0	♎. 0. 0. 0

Les Apogées et Périgées de la Lune, ni ses nœuds, ne peuvent être fixés que par le calcul.

Observations sur la distance des planètes à la terre.

Il est nécessaire d'observer, à l'égard des cinq planètes supérieures et inférieures, que leur éloignement ou proximité de la Terre sont relatifs à la situation où elles sont par rapport au Soleil; parce que si elles sont élevées au-dessus de lui, c'est-à-dire si elles sont plus loin de nous que le Soleil ne l'est lui-même, elles seront, malgré leur longitude dans le Périgée, plus éloignées de la Terre que si elles étaient rétrogrades, en tout autre signe du Zodiaque; et au contraire, dans l'Apogée, plus près de la Terre, si elles sont rétrogrades, que dans leur Périgée, étant élevées au-dessus du Soleil. Cette observation, qui anéantit en partie ce que les Anciens ont écrit sur cette matière est d'une conséquence très importante.

Règles particulières touchant la réception.

Il reste à faire quelques réflexions sur ce que nous avons nommé Réception, et quelques observations sur ce que les Anciens ont dit de l'Elévation, prise en un sens particulier, et qui n'a rien de commun avec la situation des planètes, par rapport au Soleil.

1) Lorsqu'une planète dignifiée en regarde une autre non dignifiée, particulièrement si elle se trouve sur son domaine, cette planète doit être estimée reçue par la première. Ainsi la Lune, étant dans le Taureau, est estimée recevoir favorablement Saturne si elle le regarde d'un sextile dans l'Ecrevisse; d'où il suivra que cette planète, au lieu d'être réputée dans son exil, sera estimée y avoir une dignité équivalente à celle du Terme; et si au contraire ce même Saturne se trouvait sous le carré de la Lune au Lion, il s'ensuivrait que l'infortune de Saturne, et par conséquent celle de la Lune, serait plus grande : pour le premier, de 2

degrés; et moindre pour le Luminaire de 2 degrés pareillement. Que si Saturne se trouvait dans la Vierge sous l'aspect trine de la Lune, cette réception serait plus faible que celle du sextile, parce que, quoique le trine soit naturellement plus puissant que le sextile, la Lune n'a pas le même domaine dans la Vierge que dans l'Ecrevisse.

2) Si une planète placée dans la triplicité d'une autre se trouve en même temps dans le terme de celle-ci; ou au contraire que celle-ci soit dans le terme de la première et qu'il y ait aspect de l'une à l'autre, ces planètes doivent être estimées en réception, proportionnellement toutefois à l'espèce de dignité dont elles jouissent, et cette réception sera par conséquent très faible.

A l'égard de la dignité d'élévation, dont les Anciens ont beaucoup parlé, je crois, tout examiné, qu'ils n'ont entendu autre chose que la plus grande proximité du Méridien, dessus ou dessous la Terre, qui ne laisse pas de mériter beaucoup d'attention quand ces planètes ainsi élevées ont des aspects.

ARTICLE SECOND.

Des qualités et déterminations spéciales.

L'ordre exige, qu'après avoir traité des qualités générales des planètes, qui résultent, comme on l'a vu, de leurs dignités ou faiblesses, l'on entre dans le détail de celles qui peuvent altérer leur signification naturelle ; c'est-à-dire que l'on explique quelles sont les différentes déterminations qu'elles reçoivent, ou à raison de leur domaine dans les diverses Maisons d'un thème céleste, ou par la combinaison de leurs aspects, ou par leur constitution dans les deux états, céleste et terrestre, héliocentriquement ou géocentriquement.

Définition de l'état céleste.

1) Par l'état céleste, il faut entendre le lieu particulier du Ciel occupé par une planète, vu. de la Terre, c'est-à-dire le signe, la constellation où elle se trouve, la configuration où elle est avec les autres, et toutes les circonstances de son mouvement et de sa lumière. Ainsi cet état est nommé plus proprement la situation d'une planète dans le Zodiaque.

2) Par l'état céleste, il faut entendre les positions héliocentriques, qui sont celles où le Soleil est regardé comme le véritable centre du mouvement de toutes les planètes. Cette dernière distinction n'a pas été connue des Anciens ; mais l'expérience moderne l'a tellement autorisée qu'elle doit être aujourd'hui regardée comme l'un des principaux fondements de l'art judiciaire.

Définition de l'état terrestre.

1) Par l'état terrestre, il faut entendre les conditions des planètes dans les différentes divisions, ou Maisons d'un thème céleste et le domaine qu'elles possèdent dans les unes ou les autres, à raison de leurs dignités, présences, aspects.

2) Les positions géocentriques sont celles où la terre est regardée, sinon comme centre des mouvements, du moins comme celui des apparences, lesquelles sont réalités à son

égard, par la relation nécessaire qu'à la terre avec les autres globes, qui roulent dans le même espace et autour du même centre.

Détermination d'une planète par le signe où elle est placée.

1) Toute planète agit par elle-même, mais conformément à la nature du signe où elle est placée.

2) Tout signe influe essentiellement, selon la nature de son Seigneur, bien ou mal disposé.

3) Toute planète hors de sa dignité agit dépendamment du Seigneur de son signe.

4) La présence d'une planète a plus d'effet que la puissance d'une absente, c'est-à-dire que, quoique la planète pérégrine soit déterminée par son Seigneur, si ce Seigneur n'est en sa propre maison, ou autrement dignifié, ou qu'il ne regarde fortement la première, la puissance de la planète présente prévaudra à la sienne, pour produire un effet bon ou mauvais, convenablement à sa nature, moins toutefois par rapport au signe que par rapport à la Maison où il se trouve.

Détermination d'une planète par ses dignités et faiblesses.

1) Une planète dignifiée fortifie, non seulement la Maison où elle se trouve, mais encore celle où elle domine par puissance, ou par aspect; et pareillement les autres planètes auxquelles elle est jointe de corps ou de regard.

Exaltation plus forte que le domicile.

2) Une planète ne signifie pas seulement à raison de la dignité de Maison, mais aussi à raison de celle d'exaltation et triplicité; et souvent plus fortement par l'exaltation que par le domicile. Ainsi le signe du Cancer se trouvant au Milieu du Ciel de nativité, Jupiter qui y a son exaltation aura pleine signification sur les honneurs des dignités avec participation de la Lune, dame du Domicile, mais comme celle-ci est une planète faible et variable, sa signification n'est pas si considérable que l'autre. C'est ici l'un des cas, le plus ordinaire, de ceux où l'exaltation est préférée au simple domicile.

3) Toute planète se trouvant en l'exaltation d'une autre, comme si dans l'exemple précédent le Soleil se trouvait au même signe du Cancer et au Milieu du Ciel, ne signifie qu'à proportion des aspects qu'elle reçoit du Seigneur de l'exaltation, ou à son défaut, mais plus faiblement, du Seigneur du domicile.

4) Une planète signifie faiblement, à raison de la dignité de triplicité, si rien n'ajoute d'ailleurs à cette force. Toutefois cette signification ne doit jamais être négligée, parce que, sans accroître le bien ni le mal, elle en marque toujours les circonstances; c'est pourquoi l'on a établi comme règles certaines que les significateurs de l'esprit et des mœurs, se trouvant bien disposés en différents trigones, rendent les génies faciles et propres à diverses affaires ou études, au lieu que, quand ils sont tous en un même trigone, ils ne donnent qu'un seul talent.

5) La dignité de triplicité marque donc simplement la société et les circonstances; la dignité d'exaltation, les changements illustres ou inattendus; et celle de domicile, l'état stable et naturel.

6) Toute planète n'est pas moins déterminée par ses faiblesses que par ses dignités; mais celle de l'exil est plus fâcheuse que celle de la chute, si ce n'est à l'égard de Mercure qui réunit l'une et l'autre dans le signe des Poissons.

7) Toute planète déprimée signifie du mal à proportion de son infortune, dans les choses dont la signification appartient à la maison où elle se trouve.

8) Une planète déprimée ne nuit pas seulement à sa propre Maison, mais à celles où tombent ses regards, les méchants toutefois, sans comparaison, plus que les bons ; mais beaucoup plus, s'ils tombent dans les lieux de son exil ou de sa chute.

9) Une planète déprimée aide fort peu de ses meilleurs aspects, si elle est bénéfique, et nuit beaucoup par ces mêmes regards, si elle est maléfique. Ainsi dans l'une ou l'autre occasion, il faut examiner scrupuleusement quelles dignités ou quelles faiblesses ont les planètes dont les regards doivent former le jugement proposé.

Déterminations d'une planètes en une bonne maison.

1) Une planète bénéfique en une maison dont la signification concerne des choses désirables par leur nature, comme santé, biens, honneurs, donne les biens signifiés par

cette Maison; et si elle est bien disposée, elle les donne faciles, abondants, et en rend la possession heureuse et paisible.

2) Une bonne planète médiocrement disposée donne proportionnellement à sa force, qui détermine aussi l'utilité et la satisfaction.

3) Une bonne planète mal disposée, ou par sa configuration, ou par son état, ne donne rien, ou donne difficilement, sans durée, sans satisfaction.

4) Une planète maléfique, bien disposée dans une bonne maison, donne sûrement, mais par des voies, ou méchantes ou difficiles; et fait ordinairement faire un mauvais usage de ce qu'elle donne. Si ce sont des dignités, elle les fait exercer avec dureté et tyrannie, si ce sont des biens, elles les fait posséder avec avarice.

5) Une planète maléfique, médiocrement disposée, n'ôte ni ne donne que dépendamment de son Seigneur; mais elle répand toujours des amertumes, des peines, des traverses dans les significations de la Maison où elle se trouve, surtout si elle lui est contraire par analogie, comme Saturne l'est au plaisir, ou aux honneurs.

6) Une planète maléfique mal disposée dans une bonne Maison détruit tout le bien qu'elle signifie; ou s'il en arrivait d'ailleurs, par quelque cause particulière, elle l'enlève ou y mêle une infortune certaine.

Déterminations d'une planète en une méchante maison.

1) Une planète bénéfique, bien disposée en une maison de signification funeste, comme le sont la VIIIème, XIIème, VIème et VIIème la détruit, l'adoucit ou la change bien.

2) Une planète bénéfique, médiocrement disposée, diffère ou soulage le mal, selon sa force; mais elle n'en empêche jamais totalement l'effet.

3) Une planète bénéfique, mal disposée, n'empêche ni ne diminue le mal; surtout si le Seigneur de la Maison, ou le sien, se trouve en quelqu'une des trois autres.

4) Une planète maléfique, bien disposée, n'empêche ni ne diminue le mal; mais elle en délivre par sa force, à cause et à proportion de l'excellence de son état, et toujours avec peine et péril.

5) Une planète maléfique, médiocrement disposée, n'ajoute ni ne diminue qu'à proportion de la force de son Seigneur, mais elle rend l'événement certain et inévitable.

6) Une planète maléfique mal disposée rend les maux dont elle menace plus prompts, plus grands, plus inévitables.

En général les bonnes planètes sont favorables dans les bonnes ou méchantes Maisons; aux unes pour signifier le bien ; aux autres pour diminuer ou empêcher le mal ; mais toujours relativement à leur disposition particulière ou a celle de leur Seigneur. Les planètes infortunées au contraire empêchent le bien dans les Maisons favorables, et augmentent le mal dans celles qui ne le sont pas, relativement aux mêmes dispositions.

Détermination d'une planète seigneur de deux maisons différentes.

1) Une planète dispositrice de deux Maisons, étant bien disposée dans l'une ou dans l'autre, fortifie et fait prospérer les significations de toutes les deux, et elle en promet l'accomplissement, de telle sorte néanmoins qu'elle tourne celles de la Maison, où elle domine, en la nature de celles de la Maison où elle est placée.

2) Le Seigneur de deux Maisons, mal disposé, dans 1'une des deux, nuit aux significations de l'une et de l'autre, tournant de la même manière celles de la Maison où elle domine, en celles de la Maison où elle est placée.

3) Si la même planète, Seigneur de deux Maisons, est médiocrement disposée en l'une d'elles, elle nuira ou aidera à toutes les deux, savoir à celle où elle est présente selon sa nature, et l'état de son Seigneur ; et à celle où elle domine, selon les propriétés des aspects qu'elle y jettera.

4) Si le Seigneur de deux Maisons ne se trouve ni dans l'une, ni dans l'autre, il n'aidera, ou nuira à leurs significations, qu'à raison de ses aspects, et néanmoins, il les rapprochera toujours de celles de la Maison où il sera placé.

5) Il est d'observation que les domaines radicaux ne changent pas avec le cours des années, quoique le transport des significateurs d'une Maison en une autre suive le cours ordinaire des Directions. Ainsi la planète, qui dans une naissance, est Seigneur du Milieu du Ciel, le sera toujours ; mais si cette même planète passe de la VIème à la Vème, à la IVème,

ou à la IIIème, il faudra juger des honneurs, profession, ou dignités, successivement, par rapport à l'état de la planète dans chacune de ces maisons.

Détermination d'une planète seigneur d'une maison, lorsqu'elle se trouve dans une autre.

1) Les significations des Maisons sont absolues, c'est-à-dire, par exemple, que la Ière signifie toujours le tempérament, et la vie; la IIème, les richesses; la VIIème, les contrariétés et oppositions. Toutefois, il passe pour constant que les lieux opposés, ayant même raison dans le monde par rapport à leur situation, ont aussi parité de signification; de sorte que la XIème et la Vème Maison sont presque également consultées, sur la matière des enfants ou des amis; mais il n'en est pas de même de leurs Seigneurs, car celui de la Vème portera seul le témoignage touchant le sort des enfants; et celui de la XIème, touchant celui des amis; à moins qu'ils ne fussent autrement déterminés par des causes particulières, telles que seraient la présence dans l'une de ces deux Maisons, ou les aspects qu'ils y pourraient jeter.

2) Les significations des Maisons doivent être combinées dans plusieurs cas, sous la condition toutefois que cette combinaison soit possible par la nature, le genre et l'espèce des sujets, par l'état des planètes dispositrices et par la condition de la chose que l'on juge.

3) Lorsque le Seigneur d'une Maison se trouve simplement en une autre, comme il domine en l'une par sa puissance, et en l'autre par sa présence, il en résulte nécessairement une combinaison des deux significateurs; mais elle est simple; au lieu que si la même planète domine à deux Maisons ou qu'elle dispose du Seigneur d'une autre, tant par domaine que par aspect, ou qu'il y ait diverses circonstances à observer dans son état, alors cette combinaison se multiplie presque à l'infini.

4) Les combinaisons sont réciproques, c'est-à-dire que le Seigneur de la Ière Maison en la Xème, ou le Seigneur de la Xème en la Ière, s'il est bien disposé, signifiera toujours également des honneurs et des dignités; mais comme nous avons remarqué que la signification du domaine se conforme ordinairement en celle de la présence, il en doit résulter dans le premier cas, que l'esprit sera porté à la recherche des dignités, et par conséquent ambitieux; et dans le second, que les honneurs seront presque naturels et qu'ils viendront sans peine et sans recherche.

5) L'état particulier de la planète dominatrice d'une Maison exige une discussion exacte de ses forces, ou faiblesses, qui doivent entrer dans le Jugement que l'on doit former par rapport à cette Maison. Ainsi le Seigneur de la IIème et de la VIIème désigne absolument du bien ou du mal, selon sa nature, ses forces, ses faiblesses. Puis par la règle commune, il transporte la signification du domaine en celle de la présence; et enfin s'il se trouve. dispositeur du Seigneur de quelqu'autre Maison, il soumet pour ainsi dire les significations de cette Maison aux précédentes.

6) La signification propre du nom de Maison est double dans le style astrologique; car l'on appelle ainsi la première des dignités essentielles qu'une planète puisse posséder dans les douze divisions du Zodiaque; on appelle pareillement Maisons les douze divisions du Ciel, dans chaque thème qui en représente la constitution totale, pour une certaine heure donnée. Ainsi en quelque sens que l'on prenne ce terme de Maison, il est évident que, comme il y a douze signes, au nombre desquels chaque planète n'a au plus que deux Maisons et une exaltation, il doit être fort ordinaire qu'elles se trouvent placées hors de leurs dignités; et à plus forte raison, par rapport aux douze Maisons du Ciel, à l'égard desquelles le domaine est déterminé par les signes qui les remplissent toujours fort inégalement, dans une position oblique telle que la nôtre, il arrive encore plus ordinairement que le dominateur d'une Maison se trouve hors du signe et de la Maison dont il est Seigneur. Si donc l'on demande de quelle façon l'on doit juger de sa signification dans une semblable position, la règle générale veut :
a) que la signification du domaine soit transportée à celle de la présence.
b) que l'on juge de la puissance d'une planète par son état propre et ensuite par celle du Seigneur du signe où elle est placée : et même que l'on y fasse intervenir la signification de la planète qui y jette ses rayons.

2 Août 1674 : Mr d'Orléans.

Ainsi, étant donné l'exemple d'une naissance, dont le Milieu du Ciel serait le 24° degré de la Vierge; son Seigneur Mercure au 6° degré du même signe en la IXème Maison, conjoint à Vénus et en trine de Mars, placé à la pointe de la VI; l'Orient au premier degré

du Sagittaire; et le Soleil à la pointe de la IXème , au 11e degré du Lion, il est évident que pour juger des dignités qui conviennent à une telle naissance, on doit considérer :

a) Mercure, Seigneur de la pointe de la Xème Maison;
b) La dignité de cette planète qui se trouve dans son domicile et dans son exaltation conjointe à l'une des fortunes, et sous l'aspect favorable d'une planète qui est reçue par cette fortune ;
c) La qualité de la Maison où la planète est placée, qui est une Maison cadente
d) Les qualités ou états des planètes Vénus et Mars, auxquelles Mercure est conjoint de corps et d'aspect. D'où il faut conclure que les dignités seront les plus hautes et les plus élevées, conformément à la signification du Seigneur de la Xème, considéré seul et par lui-même; que l'usage de ses dignités sera faible et mou, à cause de la nature de Vénus qui se trouve placée dans sa chute, et à cause de l'état de Mars encore plus faible que le sien; et enfin que ces dignités seront exposées à des changements, parce que la planète qui en est le significateur est mutable de sa nature, qu'elle est dans un signe mobile et dans une Maison cadente, sans relation au seigneur de la même Maison, qui est le Soleil. Cet exemple est un peu long, mais la matière de la règle, à laquelle il se rapporte, est si importante qu'il ne m'a pas paru possible d'en abréger l'exposition.

7) Entre les significations des planètes il y en a quelques-unes qui sont plutôt occasionnelles que réelles. Ainsi une bénéfique dans la VIIIème Maison ne causera la mort que par occasion, comme une maléfique dans la XIème ne procurera des amis que par les circonstances de son état et de sa société avec d'autres planètes. Il en est de même proportionnellement du domaine, puisqu'une planète maléfique ne saurait déterminer la mort ou les accidents, si elle n'est Seigneur de la VIIIème, ou de quelqu'autre maison fâcheuse. Or pour ne pas se tromper à cet égard, il est non seulement nécessaire de bien observer quel est le domaine de dignité, mais encore celui d'aspect; et quand on est instruit de l'un et de l'autre, voir quels changements ou modifications les différentes circonstances y doivent apporter. Il n'y a point de principe plus important et plus fécond que celui-là.

8) Si plusieurs planètes dominent à une même Maison, il faut estimer avec grande précaution et exactitude quelle est la force et la nature de leur signification :

a) à raison de leur domaine à la pointe ou dans le champ de la Maison;

b) à raison de leur présence ou des aspects qu'elles y jettent; et

c) à raison de leur force ou faiblesse particulière.

Ainsi, dans l'exemple suivant, étant donné le premier degré du Sagittaire dans l'Orient; Jupiter, son Seigneur, au 10° degré du Scorpion, à la fin de la XIème, où il reçoit partilement l'opposition de Mars avec le carré du Soleil, pendant que les carrés de Mercure et de Vénus tombent dans le champ de la Ière Maison, non loin de la pointe : pour juger du caractère des mœurs imprimé par une telle naissance, il faut d'abord considérer le Seigneur du signe ascendant, qui est Jupiter pérégrine, mal placé par rapport au monde et sous le domaine de Mars, disgracié et opposé, recevant de plus le carré du Soleil; de sorte que l'on ne peut s'empêcher d'en conclure que les belles significations du Seigneur des mœurs et du tempérament seront affaiblies et presque dégradées par ces circonstances; mais dans l'esprit de cette règle, il y a plus à considérer qu'il tombe quatre aspects principaux dans le champ de la Ière Maison, à savoir, les carrés de Mercure et de Vénus, le trine du Soleil et celui de la Lune, du nombre desquelles planètes il n'y a que le Soleil qui ait domaine dans cette Maison, savoir celui de la triplicité diurne sur la Terre. D'où il suit que le trine du Soleil prévaut à tous les autres aspects, et que cet astre a plus de force pour former la constitution que le Seigneur de l'Ascendant n'en a lui-même à cause de ses infortunes particulières; par semblable raison, les autres aspects étant sans aucun domaine, peuvent influer sur les mœurs et la constitution de l'esprit, mais non pas sur les forces vitales, dont dépend la durée de la personne même. Il faut encore observer à ce sujet que, comme le cours des Directions amène d'autres degrés et d'autres signes dans l'Orient, on ne pourrait peut-être conclure que les significateurs de la vie et du tempérament changent à proportion; ce qui n'est toutefois pas véritable suivant la règle, ci-dessus posée, que les significateurs radicaux le sont toujours. Mais en revanche, les mêmes significateurs changent souvent d'état céleste ou terrestre, passent d'une Maison à une autre. de la rétrogradation à la direction, ou au contraire, d'un aspect à l'inconjonction, ou à un aspect d'une autre espèce, sans parler des changements héliocentriques; de tous lesquels changements on peut et on doit en tirer des justes conséquences dans les jugements. Cependant, il faut toujours prendre garde que les significations d'une certaine espèce ne

sauront être anéanties par d'autres significations moins puissantes; mais qu'elles peuvent être modifiées, tant dans la racine que dans les directions et révolutions.

9) Si une même planète se trouve Seigneur de deux maisons de différente signification, comme dans l'exemple proposé, où la Ière et la IXème sont toutes deux sur le domaine du Soleil, quoique d'une façon différente, il faudra dire que cet astre déterminera de la même manière, quoique proportionnellement, les significations de ces deux Maisons. Ainsi en fortifiant la vie et le tempérament, il fortifiera les espérances, et comme la santé sera délicate dans les commencements, à cause des mauvais aspects dont il est frappé, desquels il ne s'échappera que par la suite et le cours des Directions, aussi les espérances auront-elles leur progrès jusqu'à leur consommation, qui sera d'autant plus favorable que le Soleil est mieux disposé à l'égard de la IXème, où il est placé dans sa dignité, qu'à l'égard de la Ière où il n'a de dignité que celle de triplicité, sauf l'aspect trine qu'il y jette. Ajoutons encore à cette observation qu'il est très nécessaire de faire attention aux relations d'une telle planète avec les autres Maisons du Ciel et avec les autres étoiles qui y jettent pareillement leurs rayons, puisqu'il en peut encore résulter une infinité de combinaisons dont le détail serait ennuyeux.

10) Une planète ne signifie pas seulement à raison de son domaine dans une maison, mais encore en raison des planètes qui s'y rencontrent sous sa puissance, telle qu'est la Lune dans l'exemple proposé; parce qu'elle s'y trouve placée au 18° degré du Lion, sous les rayons et dans le domaine du Soleil; ce que ne sont pas Mercure et Vénus, quoique pareillement dans la IXème mais dans un autre domaine ; et cette signification fait que, quoique le Soleil soit hors de la IXème, il ne laisse pas de procurer de longs voyages pour causes honorables, ce que la Lune n'aurait pas moins promis seule.

11) Il faut diligemment examiner avec quelles planètes le Seigneur d'une maison est Joint de corps et d'aspect, comme il se voit dans l'exemple proposé, où le Soleil se trouve sous les carrés de Jupiter et de Mars, qui sont aussi contraires à la vie, à la santé, à la satisfaction qu'à la gloire.

12) Enfin, il faut considérer et peser avec exactitude les forces ou faiblesses accidentelles d'une même planète; si elle est située dans les angles, ou maisons cadentes ou succédentes;

ou, de quelque manière que ce soit, en lieux convenant ou disconvenant à sa signification propre.

Déterminations de plusieurs planètes en une même maison et de l'analogie.

1) Plusieurs planètes en une même Maison signifient toujours quelque chose de singulier et d'illustre, en bien ou en mal, touchant les significations réputées propres à cette Maison.

2) Chacune de ces planètes agit par elle-même, mais proportionnellement à sa détermination particulière, ou à celle qu'elle reçoit de celles auxquelles elle est jointe.

3) Entre plusieurs planètes placées en une maison, il faut principalement examiner celle dont la signification est analogue à celle de la maison, comme le Soleil l'est à la Ière et à la Xème, à cause qu'il est estimé significateur propre de la vie, de la santé, des honneurs.

4) L'analogie n'est donc autre chose que parité de signification. Jupiter est estimé analogue à la IIème maison, parce que l'un et l'autre sont censés significateurs des richesses. Vénus est analogue à la Vème pour la signification des plaisirs. Les maléfiques le sont à toutes les maisons fâcheuses, à la VIIIème, XIIème, VIème, mort, maladies, prison, chutes, disgrâces.

5) L'effet de l'analogie est de fortifier les significations, de quelque nature qu'elles soient; et l'effet d'une contraire analogie est d'affaiblir les significations, de quelque nature qu'elles soient aussi. Partant, si Jupiter se trouve dans la IIème sans disgrâce qui le détermine au contraire de son effet naturel, comme il est réputé le significateur propre des richesses, il doublera en quelque manière l'effet qu'il aurait eu dans une autre Maison. Par raison contraire, Saturne, significateur naturel de la peine et des besoins, se trouvant dans la même Maison, anéantira l'espérance des richesses, si d'ailleurs il ne reçoit des déterminations capables de changer sa malignité.

6) L'analogie ne se borne pas à la seule présence, elle s'étend encore aux aspects; et même on peut dire que c'est la voie la plus ordinaire par laquelle elle se communique. Ainsi une planète en la Xème maison, qui serait indifférente par elle-même en la signification des honneurs, y deviendrait favorable, si elle était soutenue par quelque bon et puissant aspect du Soleil; et pareillement une planète en la VIIIème maison, blessée des

carrés ou oppositions des maléfiques deviendrait contre sa signification naturelle le dispositeur et le dominateur de la mort.

7) L'analogie se manifeste encore par le domaine. C'est pourquoi entre plusieurs planètes qui se trouveraient en une même Maison, il faudrait examiner avec particulière attention celle d'entre elles qui lui serait analogue ou contraire à son analogie, d'autant que si l'une y possédait quelque dignité, ou que l'autre y recevait quelque notable infortune, leurs effets en seraient et plus marqués et réellement plus considérables; de sorte que ces planètes, disposées d'une ou d'autre façon, devraient être préférées à toutes les autres, dans le jugement qu'il en faudrait tirer, par rapport à cette Maison.

8) Si la planète analogue à la maison où elle s'y trouve est dépouillée de toute dignité, et que son dispositeur soit en la même Maison, ou qu'il la regarde, la puissance de l'analogie passera à cette dernière planète, et relèvera sa signification; non toutefois, jusqu'à exclure absolument l'analogie.

Louis XIV : 5 septembre 1638.

Ainsi, dans la naissance de Louis XIV, roi de France, où le Milieu du Ciel est occupé par le 26ème degré du Lion, le Soleil étant au 13ème de la Vierge, et Mercure, son Seigneur, au 24ème du même signe, il est évident que le Soleil, Seigneur de l'angle, est analogue à la Maison où il se rencontre et se trouve sans dignité, de sorte que, suivant cette règle, la principale signification de la dignité et des honneurs revient à Mercure, qui se trouve dans toute sa force, et néanmoins sous le carré partil de Mars, qui marque assez que ces honneurs et cette dignité ont dû être perpétuellement attaqués. Mais, comme le Soleil se soutient par son analogie, tous les efforts qui ont été faits pour les détruire sont demeurés inutiles; ce qui ne serait pas arrivé, s'il avait été aussi rudement blessé que Mercure.

9) Plusieurs planètes étant en même Maison, il arrive quelquefois qu'elles se trouvent de nature et d'analogie contraires, comme lorsque le Soleil se trouve ensemble dans la Xème maison. Il faut alors balancer leur puissance et leur force, et juger que la principale signification doit appartenir à celle qui joindra le plus de dignités à l'analogie; sans exclure néanmoins le Seigneur de l'angle ou toute autre planète qui le modifierait par son regard.

Roi Jean : 26 Avril 1319.

Ainsi, étant donné le Soleil au Taureau, conjoint à Vénus et à Mars, et Saturne au Bélier, tous au Milieu du Ciel comme dans la nativité du roi Jean, il faut d'abord reconnaître que le Soleil et Mars, tous deux Seigneurs de l'angle et analogues à la Maison où ils sont placés, auraient moins de puissance pour élever la fortune sans leur conjonction avec Vénus, que Saturne n'en aurait pour la détruire. Mais Vénus donnant sa force au Soleil, et celui-ci étant dispositeur de l'angle par exaltation, il s'ensuit que cette naissance ne promettait pas moins qu'une royauté absolue, et toutefois que l'infortune de Saturne à la pointe de l'angle et plus élevé que le Soleil, eut dû le faire tomber du trône, comme l'histoire nous l'apprend. Ainsi l'on peut poser, comme règle certaine, que dans pareille rencontre, les significations de chaque planète sont absolues, c'est-à-dire qu'elles agissent indépendamment l'une et l'autre, suivant leur force ou leur faiblesse; mais si ces mêmes astres, Saturne et le Soleil, sont en la Xème Maison au Scorpion, où ni l'un ni l'autre n'ont de dignité, il semble que si le Soleil n'est soutenu de l'aspect de son Seigneur, l'infortune de Saturne doit prévaloir et refuser la dignité, qui paraîtrait la mieux promise aux droits de la naissance. C'est aussi ce qui est arrivé en la personne de Louis, Dauphin, fils unique de Louis XIV, parce que l'aspect de Mars, Seigneur de l'angle du Milieu du Ciel, tombait sur Saturne, au lieu de soutenir le Soleil. Il faut dire ici cependant que la plus saine opinion touchant la naissance de ce prince plaçait son Soleil bien avant dans la IXème Maison, tout-à-fait tombant de l'angle.

Charles de France, Duc de Berry : 31 Août 1638.

Mais à défaut de cette naissance, nous avons un autre exemple, hors de contestation, dans la naissance du troisième fils de ce prince, duc de Berry, où le Soleil est placé au Milieu du Ciel, dans le 8ème degré de la Vierge, étant Seigneur de l'angle, sur lequel Mars se trouve partilement, n'étant d'ailleurs, ni l'un, ni l'autre, soutenus d'aucun aspect. D'où il suit que Mars pérégrin, et contraire analogue, a eu plus de force pour détruire la dignité et la vie même que le Soleil pérégrin et analogue, n'en a eu pour les conserver. Que si dans une autre disposition du Ciel, le Soleil et Saturne se trouvaient tous deux au Milieu du Ciel dans la Balance, où le Soleil a sa chute et Saturne son exaltation, l'expérience fait connaître

que la dignité de celui-ci relève la faiblesse du premier, en quelque angle qu'il puisse être : car dans une Maison cadente, ou dans le signe du Capricorne, Saturne n'aurait pas la même efficacité. On remarque encore que plus cette planète est proche de la pointe des angles, et plus elle soutient le Soleil, fut-il en Aquarius, aussi bien que dans la Balance.

10) Quand il se trouve plusieurs planètes en même Maison, elles sont, ou toutes bonnes, ou toutes mauvaises, ou mêlées de bonnes et de méchantes, ou de fortes et de faibles, ou enfin d'absolues dans leurs qualités, et de communes, telles que l'on dit être les Luminaires et Mercure, qui sont estimés bons avec les bons, et méchants avec les maléfiques. Ainsi toute cette théorie se réduit à cinq cas desquels nous avons expliqué ci-devant les quatre premiers, savoir : les déterminations des planètes par leurs dignités, forces ou faiblesses, leurs aspects, leurs domaines, leurs analogies, leurs conjonctions. Il ne reste par conséquent à parler que du cinquième cas, qui concerne le mélange des planètes absolues dans leurs qualités avec les planètes communes. Sur quoi, la première observation, qui est à faire, doit regarder la force ou la faiblesse de la planète dont la qualité n'est pas équivoque, pour pouvoir déterminer sa véritable puissance. La deuxième doit regarder la planète Seigneur du signe, en cas qu'aucune des planètes présentes n'ait de dignité positive. Et enfin la troisième doit regarder les aspects qui tombent sur la planète dont la signification est jugée principale.

Ainsi donc, étant donnée une naissance, dont l'Orient est rempli par le 24ème degré du Verseau, la IIème maison par nul degré du Taureau, et conséquemment leurs opposées, VIIème et VIIIème par le 24ème degré du Lion et le Ier degré du Scorpion, il s'ensuivra que les signes de la Vierge et de la Balance, seront interceptés dans la VIIème Maison, avec le Soleil au 28ème degré du même signe de la Balance, Mars et Saturne étant conjoints au 22ème. Or, ayant à juger d'une semblable constitution, il est évident que le Soleil est Seigneur de l'angle d'Occident; mais si l'on porte l'Orient au 29ème degré du Verseau, et si l'on estime que le 29ème degré d'un signe est sous le domaine du suivant, il s'ensuivra que Mercure doit être estimé le Seigneur de l'angle d'Occident à cause du signe de la Vierge qui succède à celui du Lion, et partant il sera nécessaire de dire puisque Mercure est donné rétrograde au 10ème degré du Scorpion. que, de façon ou d'autre, le Seigneur de la VIIème

Maison se trouvera en sa chute à la pointe de la VIIIème, ou dans le champ de cette maison infortunée, étant lui-même infortuné par sa rétrogradation.

Il faut observer de plus qu'en cette Maison, de toutes les planètes qui occupent la VIIème Maison, il n'y a que Saturne qui soit dignifié, et que toutes les autres y sont dans leur chute, sans parler de l'état de Mercure. Et de là il s'ensuit que le né sera infortuné dans le mariage, dans les procès, dans les contestations qu'il pourra avoir; qu'il aura des ennemis, mais que ces ennemis mourront avant lui, aussi bien que sa femme, le tout sans que le né puisse se flatter d'en être plus heureux, quoiqu'il soit encore la règle de juger que, dans une telle disposition, Saturne donne sa force au Soleil et qu'il relève par conséquent le tempérament et donne la patience pour soutenir les grandes adversités, auxquelles une semblable naissance le destine. C'est donc en cette manière qu'il faut juger dans une telle constitution : 1) par le Seigneur de la Maison ; 2) par celui qui s'y trouve le plus dignifié ; 3) par les circonstances de son état et de sa position.

11) Lorsqu'il se trouve plusieurs planètes en une même Maison, ou qu'il y tombe plusieurs aspects, on attribue ordinairement la principale signification à celle qui de manière ou d'autre a la puissance la plus prochaine de la pointe de cette Maison. Mais il n'est pas toujours sûr d'en juger selon cet usage ; car, outre qu'il faut observer la force ou la faiblesse de la planète en elle-même, l'analogie de sa signification avec celle de la Maison dont il s'agit, il est surtout nécessaire de les considérer dans l'ordre ordinaire des Directions, suivant lesquelles une planète, Plus Pesante ou plus tardive en son mouvement, est plutôt arrivée à la pointe d'une Maison, soit de corps ou d'aspect, qu'une planète plus légère et plus vite, qui s'en éloigne autant que son mouvement a de force. Or, il est infiniment important de distinguer, entre plusieurs planètes ou plusieurs aspects, la nature de celle qui parvient la première à la pointe, et de celle qui lui succède; tant que suivant la règle commune, la bénéfique, succédant à la maléfique, doit convertir les maux en bien, comme au contraire, si la maléfique succède à la bénéfique; et de là il doit s'ensuivre que suivant la nature des Maisons, si la maléfique succède à la maléfique, ou la bénéfique à la bénéfique, l'effet en doit être certain, ne pouvant naturellement y avoir de disparité dans le succès qu'autant que la signification des prometteurs est différente. Il est toutefois de la dernière importance de bien observer qu'une planète ne doit être dite, ni estimée

maléfique ou bénéfique à raison du seul préjugé commun, sur ce qu'on appelle sa nature propre ; mais qu'il faut, pour en juger solidement, avoir estimé ses dignités ou faiblesses, considéré son état essentiel ou accidentel, et surtout soir domaine et ses différentes déterminations.

12) Lorsque plusieurs planètes se trouvent en même Maison, et que leur dispositeur est en une autre, la règle générale veut que l'on juge des premières par la seconde, principalement si elle est puissante ou si elle jette quelque regard sur la conjonction dont il s'agit, ou du moins dans la proximité de l'angle, puisqu'alors les premiers effets doivent suivre sa détermination.

C'est ainsi que dans l'exemple dernier, où le Soleil est proposé au 28e degré de la Balance, en la VIIème Maison, avec Mars et Saturne conjoints au 22e du même signe, il a déjà été observé que Saturne donne sa force au Soleil, mais qu'il n'en donne que ce qu'il en a; de sorte que l'on est contraint de recourir au Seigneur du signe qui est Vénus laquelle se trouvant proche du Milieu du Ciel, sous l'aspect favorable de son Seigneur qui est Jupiter, donne de l'éclat au mariage, sans en augmenter la satisfaction; d'autant qu'elle est placée en la IXème maison.

On voit encore en la naissance de Louis XIV une magnifique conjonction de la Lune et de Vénus au 5ème degré du Lion, en la IXème Maison, dont le Soleil pérégrin au Milieu du Ciel est le dispositeur, raison qui anéantit en quelque façon la signification de piété et de justice promise par les deux premières, en les détournant ou du côté de l'ostentation, ou du côté de l'imbécillité et de la prévention, à cause de l'opposition de Saturne qui tombe sur cette conjonction. On pourrait même pousser encore plus loin l'observation sur cet exemple, car comme il se rencontre en la naissance de ce monarque que les deux planètes conjointes en la IXème, sont les dispositrices de la VIIIème, et par conséquent les significatrices du mariage, il s'ensuit qu'il a été lubrique et porté à l'amour des femmes, même avec scandale, à cause de Saturne; et que sa première femme étant morte, il a dû passer à un second mariage peu convenable à sa dignité, et même à son plaisir.

Voilà les règles les plus générales qui soient venues à ma mémoire sur la matière des déterminations des planètes, considérées par rapport à leur force, faiblesse, domaine,

relations. Il reste à les réduire dans une espèce d'abrégé qui puisse les représenter dans une seule vue.

Abrégé des déterminations des planètes par rapport aux maisons.

Il résulte des règles établies dans les articles précédents que toutes les déterminations des planètes par rapport aux Maisons d'un thème céleste peuvent se réduire à deux espèces : celles qui se rapportent à l'intérieur- de chaque Maison, et qui sont l'effet de tout ce qui peut y être contenu, signes, étoiles fixes, planètes, aspects, etc.; et celles qui dépendent du transport des significations d'une Maison à une autre. J'appelle les premières, déterminations intrinsèques ; et les secondes, déterminations extrinsèques. On peut réduire les unes et les autres à dix principes différents.

La détermination intrinsèque se fait :

1) quand une planète présente se trouve en son signe ou dignité, avec aspect et analogie
2) quand une planète se trouve avec dignité et analogie, mais sans aspect
3) quand une planète se trouve analogue, et sous l'aspect de son Seigneur, mais sans dignité;
4) quand une planète est analogue, mais sans dignité et sans aspect;
5) quand une planète se trouve sans analogie, sans dignité et sans aspect;
6) quand le signe qui occupe une Maison est analogue à sa signification, et qu'il est regardé de son Seigneur;
7) quand il tombe en une Maison quelque aspect que ce soit, mais que la planète qui le jette n'y a ni dignité, ni analogie;
8) quand les antices d'une ou plusieurs planètes tombent en une Maison, avec dignité, domaine ou analogie ;
9) quand les antices d'une ou plusieurs planètes tombent pareillement, mais sans domaine, ni analogie;
10) et enfin quand on ne peut considérer en une Maison que le signe qui l'occupe et l'état de son Seigneur, sans aspect, analogie, ni antices.

La détermination extrinsèque se fait et doit être considérée en la même manière que la précédente, n'y ayant de différence entre elles, qu'en ce que les significations d'une Maison sont transportées en celles d'une autre et modifiées par les circonstances propres à cette seconde Maison, et par la planète qui y est placée ou qui la regarde.

Voici néanmoins un exemple de ce qui doit être observé :

1) si le Seigneur d'une Maison, étant en une autre, s'y trouve favorablement placé, en sa dignité, sous de bons aspects et avec analogie, par rapport à l'une ou à l'autre des deux Maisons.
2) si ce même Seigneur se trouve placé avec analogie, et en sa dignité, mais sans aucun aspect.
3) si ce même Seigneur est analogue, mais sans dignité et sans aspect.
4) si ce même Seigneur se trouve sans dignité, sans aspect et sans analogie; ou bien si son analogie se rapporte plutôt à la Maison dont il est Seigneur, qu'à celle dont il est présent, et au contraire.

On voit par ces quatre exemples que, pour juger des déterminations extrinsèques, il faut suivre les dix principes de la détermination intrinsèque; et que dans l'un et l'autre jugement, il est nécessaire d'avoir le même égard aux infortunes des planètes que l'on doit avoir à leurs favorables dispositions.

Déterminations des planètes par leurs aspects.

1) L'aspect est non seulement comparé, mais presque égalé à la présence, par tous les auteurs qui ont donné les règles de l'art judiciaire; et c'est la raison pour laquelle l'aspect est toujours préféré au simple domaine, c'est-à-dire par exemple, que l'on estime, et qu'il est réellement plus avantageux d'avoir Jupiter en trine de l'horoscope que de l'avoir simplement pour Seigneur de l'Ascendant. Si d'ailleurs les choses sont égales, il serait sans difficulté, beaucoup meilleur d'avoir Jupiter Seigneur de la 1ère Maison dans le Milieu du Ciel bien disposé, quoique sans aspect sur l'Orient, que de l'avoir en trine, mais placé dans sa chute, ou dans les VIème et VIIème Maisons. Or, la première règle à observer touchant les aspects est celle-ci, qu'il faut plutôt juger de leur signification par la nature du lieu dont ils partent que par le domaine de la planète qui les envoie. Et c'est ainsi que le Seigneur de

la IIIème Maison se trouvant en la IVème, en trine de l'Ascendant ou de son Seigneur, signifiera plutôt l'amour du père que celui des frères.

2) Les aspects sont communément distingués en bons et méchants; et à cet égard, il n'y a point d'autre règle à suivre que l'usage ordinaire. Mais la conjonction ne doit point être mise au nombre des aspects, parce qu'elle en est le principe général; et que d'ailleurs elle est par elle-même tellement indifférente, que l'on n'en saurait juger que par la nature et l'état particulier des planètes qui sont jointes; aussi bien que par la détermination de leur domaine. C'est le principe de la règle commune qui pose que la conjonction du Seigneur de la VIIIème avec le Seigneur de la Ière ne peut jamais avoir d'heureuse signification; comme au contraire celle du Seigneur de la Xème, avec le dominateur de l'Orient n'en peut presque jamais avoir de mauvaise. De plus, il est d'expérience et d'observation que plusieurs planètes qui paraissent jointes, eu égard à leurs seules longitudes, ne le sont point du tout eu égard aux orbes de leur lumière, quoique toute l'efficacité des conjonctions n'ait réellement d'autre cause que le mélange des lumières et la parité d'impulsion. Mais il est visible que les latitudes contraires mettent souvent une si grande différence dans les cercles de position de deux planètes, qui paraissent conjointes par le calcul de leurs longitudes que les orbes de leurs lumières ne s'atteignent aucunement; comme il arrive aussi qu'ils se rencontre des planètes unies sous le même cercle de position, qui ne le sont point suivant leur simple longitude. Cette remarque est d'un usage très important et très nécessaire, par rapport aux conjonctions de la Lune, et en général à l'égard de toutes les planètes sujettes à avoir beaucoup de latitude; telles que Mars, Vénus et Mercure; mais en même temps elle m'avertit de l'utilité qu'il y aura à mettre ici une table de l'étendue des orbes de chaque planète, pour éviter la recherche qu'il en faudrait faire dans les livres, où l'on ne les trouve pas toujours commodément. ni facilement.

	⚹	□	△	☍	☌
♄	3°10'	5°0'	6°40'	10°0'	10°0'
♃	4°0'	6°0'	8°0'	12°0'	12°0'
♂	2°30'	3°45'	5°0'	7°30'	7°30'
☉	5°40'	8°30'	11°20'	17°0'	17°0'
♀	2°40'	4°0'	5°20'	8°0'	8°0'
☿	2°20'	3°30'	4°40'	7°0'	7°0'
☾	4°0'	6°0'	8°0'	12°0'	12°0'

3) Les rayons bénéfiques des bonnes planètes tombant en des Maisons, dont les significations sont désirables, promettent toujours succès et affluence de biens de l'espèce déterminée par cette Maison; et dans celles qui sont réputées mauvaises, ils détruisent ou adoucissent leurs méchantes significations. Mais quand la planète qui jette l'aspect est mal disposée ses meilleurs rayons sont peu favorables; et ses méchants deviennent plus nuisibles. C'est ainsi que Jupiter dans la VIIème Maison, se trouvant déprimé, peut devenir cause de mort par la direction de quelqu'un de ses mauvais regards sur le dispositeur de la vie, quoique par sa nature bénéfique il parût promettre le contraire.

4) Les aspects ennemis des maléfiques sont toujours nuisibles par eux-mêmes, en causant positivement le mal dans les maisons infortunées, et en détruisant le bien dans les Maisons favorables. Si toutefois la planète maléfique dominait dans le lieu où tombe son méchant regard, l'effet eu serait en quelque sorte diminué ; comme au contraire s'il domine dans le lieu où tombent ses bons aspects, l'effet favorable que l'on en peut attendre sera augmenté. Cependant il passe pour certain, suivant une expérience générale, que les meilleurs aspects des maléfiques ne promettent que des biens de difficile acquisition, de courte durée, et sujets aux troubles et aux traverses. On a de plus observé, c'est une règle qui ne doit jamais être oubliée dans la formation des jugements sur cette matière, savoir, que l'effet des aspects répond plutôt à la détermination des planètes qui les jettent qu'à leurs qualités particulières, exprimées par les noms de trine ou de carré. Et c'est ainsi que dans la nativité du grand Gustave, roi de Suède, le trine de Saturne au Soleil a causé une mort violente, en conséquence de la détermination du premier, malgré la qualité bénéfique de l'aspect; ce qui est d'autant plus singulier que, par rapport à l'effet du Soleil sur Saturne, il paraît que toute la bénignité du même aspect s'est pleinement conservée, en accordant à ce prince des richesses qu'il n'a dues qu'à la faveur que le premier Luminaire bien disposé a donnée au Seigneur de la IIème Maison.

5) Cet exemple, qui est illustre, fait connaître combien est véritable l'aphorisme, qui veut que les planètes, de quelque nature ou état qu'elles puissent être, reçoivent des déterminations respectives et fort diverses, par les aspects qu'elles envoient les unes sur les

autres, le tout en conséquence de leurs qualités naturelles, essentielles ou accidentelles, ou des significations de domaine ou de position dont nous avons déjà parlé.

6) Nous avons observé ci-devant que la signification des planètes dépend totalement de quatre espèces de déterminations auxquelles elles sont sujettes, savoir : détermination de nature, détermination d'état, détermination de situation, qui comprend celle de relation, et détermination de domaine. Or il est impossible que, dans ce grand nombre, il n'y en ait plusieurs qui se combattent souvent ; comme par la même raison il est impossible qu'il n'y ait aussi plusieurs qui concourent au même effet. D'où suit nécessairement l'impression ou la plénitude des succès; mais parmi les différentes déterminations, il n'en est point qui soit sujette à tant de variété que celle qui résulte des relations, c'est-à-dire du mélange des aspects des planètes considérées par rapport à leurs différents domaines.

7) La première observation à faire, dans l'examen d'un aspect, est de considérer s'il applique ou s'il se sépare; parce que, comme il est évident que dans l'application l'aspect tend à sa perfection, et qu'il s'en éloigne dans la séparation, on ne saurait douter que la signification d'un aspect de la première espèce ne soit beaucoup plus puissante que ne le peut être celle de la seconde. Il est pourtant vrai que les aspects se font souvent dans une telle proximité que l'on n'y doit distinguer la séparation et l'application que d'une façon métaphysique. Au surplus, pour définir précisément ces deux sortes d'aspects, il n'y a qu'à se souvenir. que l'application se fait lorsque la planète la plus vite en son mouvement se porte de corps ou d'aspect sur une planète plus lente qu'elle; et que la séparation se fait lorsqu'elle la quitte ou qu'elle s'en éloigne.

8) La signification des aspects est, ou absolue ou respective; ce que j'explique en remarquant qu'un aspect qui tombe simplement dans une Maison, tel que pourrait être un trine de Jupiter ou du Soleil dans la Xème Maison, n'est mélangé d'aucune autre signification, et par conséquent opère par lui-même et absolument; mais qu'à l'égard d'un aspect de deux planètes, comme elles ne peuvent se regarder que leur action l'une vers l'autre ne soit réciproque, il s'ensuit que leur signification ne peut être que relative ou respective.

Mr d'Orléan.

Ainsi dans une naissance du 2 Août 1674, qui a le premier degré du Sagittaire dans l'Orient, le Soleil à la pointe de la IXème Maison au 10ème degré du Lion, sous les carrés partils de Jupiter et de Mars opposés entre eux, le premier étant au 10ème degré du Scorpion, et le second au 8ème degré du Taureau, on s'aperçoit d'abord que ces planètes ne sauraient être si fortement mêlées qu'il n'en résulte une action réciproque, dont l'analyse et la dissension doit être d'une extrême importance à la personne intéressée. Le Soleil, Seigneur de la triplicité de l'Orient, en est dispositeur, à cause du regard trine qu'il y jette; l'on demande donc qu'est-ce que doit produire le carré de Mars qu'il reçoit. Or il est certain que, dans les règles ordinaires, cet aspect serait d'autant plus fatal à la vie que Mars est infortuné dans le Taureau et mal placé à la pointe de la VIème Maison. Mais d'autre part, cette planète est adoucie par l'opposition de Jupiter et par les trines de Vénus et de Mercure, comme le Soleil est fortifié par le carré de Jupiter, Seigneur véritable de l'Ascendant. Cependant, quelque favorable interprétation que l'on puisse donner à cette disposition du Ciel, il en résulte toujours un grand péril de mort violente ou de mort subite, outre quelque incommodité fort grave de la vue, et vraisemblablement la perte d'un œil.

9) Les aspects analogues aux significations ou déterminations des planètes augmentent toujours l'effet de quelque nature qu'il soit. Mais s'ils sont de contraire analogie, ils le diminuent par même raison. Et c'est ainsi que dans l'exemple proposé dans l'article précédent, il ne paraît pas que l'on puisse attendre le même secours des aspects que Jupiter jette sur le Soleil ou sur Mars, que si ces mêmes aspects n'étaient pas de contraire analogie à sa signification naturelle.

Or, de ces différents principes, il résulte pour axiome général, que du mélange des qualités et déterminations différentes des planètes, il se forme un effet modifié qui tient des unes et des autres, qui fait toujours un composé singulier, tenant à tout en ne ressemblant à rien, comme l'on en voit tous les jours des exemples dans la formation des corps, et bien mieux encore dans les divers caractères des esprits.

10) Les aspects, ou plutôt leurs significations, varient encore, non seulement à raison de leur propriété et de leur nature, suivant laquelle l'un est réputé bienfaisant, pendant que

l'autre est jugé maléfique; l'un est cru plus actif que l'autre, comme l'opposition plus que le carré, le trine plus que le sextile, le partil qui est déterminé dans l'espace de trois degrés plus que le platique, qui s'étend jusqu'à 8 degrés; mais bien davantage par l'état des planètes, tant de celle qui étant la plus élevée dans l'horizon, est estimée jeter le rayon, que celle qui le reçoit. C'est pourquoi l'on ne saurait user d'une trop grande précaution dans l'estimation des forces, faiblesses, avantages et disgrâces de l'une et de l'autre, si l'on veut en former un jugement véritable.

11) Toute planète est, en quelque façon que ce soit, déterminée par celle avec laquelle elle est conjointe et par conséquent par celle dont elle reçoit quelque sorte d'aspect. Mais l'espèce ou la force de cette détermination sont relatives aux dispositions des planètes qui se regardent; de telle façon que la règle la plus sûre qui puisse être proposée sur ce sujet se réduit à ceci : que la plus forte incline toujours la plus faible à suivre sa propre détermination. Sur quoi il faut observer qu'il y a une planète plus forte en mauvaise signification, comme il y en a une dans la bonne; et que les médiocres, de toute espèce, sont toujours emportées par les plus fortes déterminations au bien ou au mal.

12) C'est par un abus sensible que les Modernes ont imaginé des aspects d'une dénomination toute nouvelle, différents de ceux qui ont de tout temps été reconnus et expérimentés par les maîtres de la science, savoir : le sextile, le trine, le carré et l'opposition; et l'on peut dire qu'ils n'ont eu recours à la fiction des quintiles, bi-quintiles et bi-sextiles que pour couvrir par quelque prétexte des erreurs de leurs jugements, ou pour parler encore plus vrai, l'extrême ignorance, où quelque prétexte des erreurs de leurs jugements, ou leur aurait ouvert une voie facile de découvrir la cause physique et astrologique des événements de chaque année, avec une précision qui n'a jamais été connue, ni de Cardan, ni de d'Argole, ni de Titis, ni des autres derniers compilateurs des règles judiciaires; pour ne pas dire qu'ils auraient pu porter leur exactitude jusqu'à pouvoir annoncer les faits journaliers les plus importants, sans recourir aux révolutions lunaires mal entendues, dont Morin, autre auteur du dernier siècle, faisait son point capital.

Déterminations des aspects comparés entre eux.

1) Les Anciens n'ont pas été exempts de fautes ni d'imaginations puériles et superstitieuses, non plus que les Modernes. La curiosité d'une part, et de l'autre la passion conçue pour un art, où ils découvraient une réalité convaincante, parmi une infinité de choses dont ils ne développaient aucune cause plausible, loin d'en pouvoir imaginer la véritable, les portait à multiplier les principes connus. Et c'est ainsi que pour trouver la raison de ce que certains aspects avaient plus de force respective les uns que les autres, ils se sont avisés de les distinguer en droits et en gauches, attribuant plus de puissance aux premiers et plus de malignité aux seconds. Mais l'expérience nous a fait reconnaître que cette distinction se réduit à celle que nous avons ci-devant observée, sous les noms d'application et de séparation, ou tout au plus, sous celui d'élévation, les choses étant d'ailleurs supposées égales entre les planètes en aspect.

2) Il est toutefois nécessaire de remarquer, à l'égard de la pointe des Maisons du Ciel, que comme le mouvement directionnel, qui se fait jour par jour, et d'année en année, fait rouler continuellement les aspects et les corps des planètes, il arrive de nécessité que des deux sextiles, trines ou carrés que jette chaque planète, si l'un applique à la pointe de quelque Maison, l'autre se sépare d'une autre; auquel cas celui qui applique doit toujours être estimé le plus puissant.

3) La même distinction ne peut avoir lieu entre les planètes, dont les aspects sont respectifs, à la différence des pointes des angles et des Maisons, qui ne jettent point de rayons et sont conçues n'en pouvoir jeter aucun ; c'est ce qui fait qu'à leur égard la distinction se doit prendre ou de la détermination des planètes qui, les rendant plus ou moins puissantes, rend pareillement leurs aspects plus ou moins efficaces; ou de leur élévation par rapport au Méridien, qui fait qu'une planète au Milieu du Ciel est censée plus active qu'une autre qui se trouverait dans la XIIème ou la VIIème Maison.

4) Les carrés et oppositions n'ont pas une égale force dans tous les milieux où ils passent; ou du moins ne sont pas également préjudiciables, tant à raison de ce que les planètes ne sont pas de même nature et qualité, que parce que les Maisons où ils passent ne sont pas d'une signification également importante, ou bien parce que les

déterminations accidentelles des mêmes planètes ou des mêmes maisons en peuvent changer l'effet ou le varier. Mais il y aurait beaucoup d'erreur à borner cette observation aux seules nativités d'autant que son principal usage doit s'appliquer aux thèmes des Directions dont l'effet nécessaire et certain est de remplir ce qui a été promis, ou seulement préjugé dans les nativités.

5) Il résulte de ces considérations que les aspects se doivent comparer à raison de la force ou prééminence, que l'une des planètes regardantes peut avoir sur l'autre en quatre manières différentes :

a) par la dignité essentielle, qui donne l'avantage aux Luminaires sur le reste des étoiles, ou aux supérieures sur les inférieures; de sorte que dans un carré de Jupiter à Mercure, ce dernier, toutes choses étant pareilles d'ailleurs, sera plutôt déterminé par le premier que celui-là par le second;
b) par les dignités de leur état céleste, Maison, exaltation, joie, triplicité, favorable situation à l'égard du Soleil;
c) par les avantages ou dignités de leur état terrestre; comme si Jupiter étant dans la Xème Maison, recevait le trine de la Lune partant de la VIème Maison;
d) par l'application qui prévaut toujours à la séparation. Tout cela se doit entendre néanmoins de façon, que quelle que soit la force connue de la planète, à laquelle on a jugé la préférence, on ne doit jamais négliger la signification de la plus faible, à cause du concours qu'elles ont toutes deux au même effet.

6) On doit encore comparer les aspects à raison de leur force intrinsèque, résultant de la plus grande ou moindre convenance ou disconvenance qu'ils ont avec les signes et les Maisons où ils se passent; et par là on ne doit pas seulement entendre ce que nous avons exprimé plus haut par le terme d'analogie, ni ce que l'on entend communément de la puissance qu'une opposition est réputée avoir au-dessus d'un carré, ou un trine au-dessus d'un sextile. je veux donc dire qu'il faut porter sa vue jusqu'à juger de l'importance des significations où ces aspects influent. Ainsi, par exemple, Mars infortuné, étant placé au Milieu du Ciel, jette sans difficulté son opposition dans l'angle de la VIIème Maison. Or je dis que si, en conséquence de l'estime des forces d'une opposition au-dessus de celles d'un

carré, on s'imaginait que l'opposition à la IVème Maison serait plus nuisible que le carré à l'Orient, on se tromperait d'autant que la vie et la conservation de l'être même sont plus importantes que toutes les significations de la IVème Maison. De même, et par semblable raison, Jupiter en la XIème Maison sera plus favorable par son sextile à l'Orient, que par son trine à la IIIème Maison.

7) Lorsque les aspects sont de diverses planètes et de diverses natures, comme si le trine de Jupiter et le carré de Mars tombaient ensemble dans l'Orient, il est alors nécessaire de les comparer entre eux, suivant les cinq règles suivantes :

a) par la nature de l'aspect qui donne plus de force au trine qu'au carré, et au carré qu'au sextile ;
b) par la détermination de l'état céleste, suivant laquelle une planète faible et déprimée a moins de puissance que celle qui est dignifiée, si ce n'est dans le cas où la dépression redouble la malignité;
c) par la détermination du domaine qui fait que le carré de Mars, Seigneur de la VIIIème Maison, sera plus nuisible à la vie que 1e trine de Jupiter, Seigneur de la IVème Maison, ne lui sera avantageux;
d) par la proximité de l'aspect qui est dit partil à trois ou quatre degrés de distance, quand les latitudes n'y prêtent point d'obstacle, et qui est dit platique au-delà, dans le reste de l'étendue des orbes;
e) et enfin par la considération de l'application ou de la séparation des mêmes aspects.

8) Quoique la signification des aspects d'une planète considérée simplement dans son état céleste, c'est-à-dire en tant que bien ou mal disposée, paraisse faire aucune. difficulté, il y faut pourtant observer les règles suivantes :

a) qu'une planète bénéfique bien disposée aide beaucoup de ses trines et de ses sextiles, et ne nuit guère de son carré, ni même de son opposition qui est quelquefois jugée favorable; que si au contraire la planète, fut-elle bénéfique par sa nature, se trouve dans sa chute ou autrement déprimée, la signification de ses bons aspects devient nulle, et celle de ses mauvais regards est souvent très nuisible, surtout dans le cas d'une détermination fâcheuse par son domaine;

b) qu'une planète maléfique bien disposée devient favorable par ses bons aspects, pourvu qu'elle ne soit point déterminée au contraire par son domaine; mais que ses mauvais regards, carré et opposition, sont toujours extrêmement à craindre, surtout dans le cas de la pravation de son domaine ; mais que si cette planète maléfique est déprimée, quand elle n'aurait d'ailleurs aucune mauvaise détermination, ses meilleurs regards ne peuvent causer aucun bien, et les méchants sont toujours très funestes, et à plus forte raison si la détermination emporte ou charge encore la balance. C'est ainsi que dans la naissance du 2 Août 1674 (Mr d'Orléan), le Soleil se trouvant attaqué de deux carrés, celui de Jupiter pérégrin et néanmoins Seigneur de l'Ascendant, déterminé par l'état de Mars, son Seigneur, qui le regarde d'opposition; et celui de Mars déprimé par la nature du signe où il se trouve, qui est son exil, quoiqu'il soit sous le trine de Vênus et de Mercure, lequel Mars est déterminé par son domaine en la XIIème et la Vème Maison, à la signification des ennemis cachés et clés plaisirs, il doit s'ensuivre que, si le Soleil doit être regardé comme le significateur du tempérament et des espérances par les raisons ci-devant expliquées, le né n'aura rien de si contraire à sa vie et à sa fortune que son propre caractère et ses plaisirs, outre les ennemis cachés qui lui naîtront d'où il les attendra le moins.

9) Il faut observer que, quoique les oppositions et les carrés soient toujours des aspects nuisibles, ils sont encore plus déterminés au mal;

a) s'ils sont jetés par des planètes infortunées;
b) s'ils partent de méchantes Maisons ou qu'ils y tombent;
c) si la latitude de la planète qui est regardée est contraire à celle de la planète qui regarde. Il s'ensuit aussi que les bons aspects trines et sextiles sont rendus plus actifs si la planète qui les jette est fortunée., s'ils partent et tombent en de bonnes Maisons, et si les latitudes concourent à augmenter le mélange des orbes de lumière étant entre les deux planètes.

10) Il est d'une extrême importance de considérer les aspects des planètes, par rapport à celles qui les suivent ou qui les précèdent; et quoique cette règle semble être plus particulière à la pointe des Maisons, on ne la doit jamais négliger dans le jugement des

aspects de planète à planète. Nous avons déjà observé que, si un méchant aspect est suivi d'un autre de même nature, ou pareillement, dans l'espèce des aspects favorables, un bon regard par un autre aussi bon que lui, les effets sont rendus et plus assurés dans l'événement et plus déterminés dans la nature qui leur convient. On voit aussi par une conséquence nécessaire de ce principe que, quand les aspects sont de nature contraire, il s'en doit suivre une connexion de l'événement, ou de mal en bien, ou de bien en mal, selon la proportion de la force de la planète qui jette l'aspect suivant. Car si l'aspect précédent se trouvait le plus fort, et hors de comparaison, son effet prévaudrait infailliblement, surtout si les révolutions ne portaient aucune contrariété à l'effet de la direction. Il est encore à remarquer que tout l'aspect est considéré comme suivant à l'égard de celui qui le précède; mais que, quand l'éloignement de l'un et de l'autre est tel que la Direction ne les porte pas au significateur, dans le cours d'une même révolution, il est fort rare qu'ils influent sur la même affaire; et par conséquent leurs effets doivent être jugés sans relations; si ce n'est, comme je l'ai dit, que les révolutions rie fassent une révolution particulière.

11) Il est d'une grande importance de bien juger les conjonctions des planètes, qui se peuvent rencontrer dans une naissance, ou dans le cours des Directions, à cause de l'union de leurs domaines réciproques. Ainsi , les Seigneurs de l'Orient et de la VIIIème Maison étant conjoints, si le dernier est le plus puissant par quelque détermination que ce soit, il est certain que leur signification se réunit à marquer une courte vie; mais la Maison où se passera cette conjonction déterminera la cause de cette mort, Ainsi la VIIIème Maison marquera un duel, un combat, un assassinat ; la VIème Maison, une maladie; la XIIème Maison, une prison; le tout relativement aux déterminations des mêmes planètes, avec cette circonstance néanmoins dérogeant toutes les autres, que si l'aspect se fait par séparation, on le pourra éviter au moyen du secours que la révolution y pourra apporter ; mais que si l'aspect est d'application, il faut faire une distinction, parce que le Seigneur de la Ière se portant au Seigneur de la VIIIème, signifie que la mort sera causée par la faute ou l'erreur du né; et que si le Seigneur de la VIIIème se porte au Seigneur de la Ière, il marquera un accident imprévu et moralement inévitable.

Abrégé des observations précédentes

L'on peut réduire ces différentes observations à douze règles principales, qui doivent servir de fondement essentiel pour le jugement de toutes les déterminations, soit des planètes, soit de leurs aspects. En voici une expression sommaire.

1) Considérez la nature propre de l'astre dont il faut juger. Il y a beaucoup à craindre, et peu à espérer, d'un maléfique; mais au contraire beaucoup à espérer, et peu à craindre, de la part d'un bénéfique; si d'ailleurs les choses sont égales et si les circonstances n'altèrent pas le fond de leur signification.

2) Considérez si la planète se trouve dans ses dignités ou dans celles d'une autre. Dans le premier cas, elle agira par elle-même; dans le second, elle agira dépendamment de son Seigneur; il faut alors examiner simplement quelles sont les convenances ou disconvenances de nature, d'aspect, de situation, de domaine qui se trouvent entre elles.

3) Toute planète dignifiée est et doit être estimée forte et puissante, particulièrement si elle se rencontre dans un angle ou Maison succédente, libre des rayons du Soleil, directe et parfois parfaite en son mouvement. Que si elle se trouve pérégrine, elle agit toujours faiblement et dépendamment d'autrui; mais sa puissance n'est censée anéantie ou seulement dépravée que lorsqu'elle se trouve en sa chute ou dans son exil, mal placée à l'égard du Soleil, rétrograde ou affaiblie dans son mouvement; ou enfin dans une Maison cadente.

4) Considérez diligemment les circonstances de la position de chaque planète à l'égard du Soleil, de la Lune et de la Terre.

5) Faites une attention singulière à la connexion ou relation que les planètes se trouveront avoir les unes avec les autres. Une planète qui ne reçoit aucun aspect, et qui par cette raison est dite férale, agit selon sa propre force et sans modification; mais si cette planète se trouve sous quelque aspect, considérez en les circonstances; si celle qui la regarde est forte ou faible ou médiocre; si l'aspect est favorable ou non; si les Maisons dont il part et où il tombe n'ont rien de triste et de fâcheux, ou au contraire; et du tout ensemble, jugez des événements avec certitude. Toute planète férale et infortunée signifie un mal d'autant plus grave que son influence n'est point mélangée; et par la même raison

si elle est dignifiée, elle promettra quelques avantages sans traverses. Mais si cette planète se trouvait soutenue de quelque bon aspect, de quelque étoile puissante, elle promettrait un succès favorable sur des principes fragiles ou épineux. Si au contraire la planète qui jette l'aspect se trouvait infortunée et l'aspect mauvais par lui-même, on devrait juger que le mal signifié par la première serait augmenté, et toutefois qu'il varierait selon la propriété de la seconde. Enfin si cette même planète était d'un état médiocre et que son regard fût favorable, il faudrait prononcer un adoucissement considérable dans la signification de la première. Le tout supposant le consentement des Directions, Révolutions, Ingrès, et de toutes les autres circonstances nécessaires à la formation des jugements.

6) Toute planète constituée dans la dignité d'une autre, et sous son regard, perd autant de sa propre force, et voit augmenter sa dépendance à proportion de la puissance de l'aspect. Mais si ces deux étoiles convenaient de nature et de domaine, aussi bien que d'aspect, on voit qu'elles doivent opérer conjointement et conduire le succès la même fin. Mais au contraire si la première, planète est bien disposée, et que son seigneur le soit mal, on doit juger un mauvais succès sur une belle apparence; et par raison opposée, si le Seigneur est bien disposé, quoique la planète sujet le soit mal, on doit juger une heureuse réussite sur des commencements ou faibles ou malheureux.

7) Examinez avec quelles étoiles fixes les planètes se rencontrent, parce que c'est à elles que l'on attribue les événements éclatants et ceux qui causent la surprise, avec la réputation, soit en bien, soit en mal.

8) Considérez quelle est la détermination particulière de chaque planète, c'est-à-dire ce que ses affections spéciales, sa présence, son domaine, ses aspects peuvent augmenter ou diminuer de sa signification naturelle. Il est utile et bon qu'une planète bénéfique soit encore déterminée à une bonne signification, surtout si elle lui est analogue, comme Jupiter l'est aux richesses, Vénus au mariage et à ses plaisirs, non au contraire. Car l'on voit que si l'analogie était contraire, si Mars par exemple, ou bien Jupiter, étaient significateurs des plaisirs, le premier émettrait trop de violence et en éloignerait la douceur, et l'autre les rendrait trop sérieux et trop éloignés du caractère qui les fait nommer plaisirs. Il sera par la même raison encore meilleur et plus utile que cette planète bénéfique soit heureusement disposée dans son état céleste, parce qu'elle en doit être plus puissante. Mais si cette même

planète bénéfique est déterminée à une méchante signification, l'on peut dire à la vérité qu'elle adoucira le mal qui est à craindre ; mais on ne doit pas espérer qu'elle produise par elle-même aucune autre espèce de bien. Par la même raison, il sera fâcheux que les planètes maléfiques soient déterminées à de bonnes significations; d'autant que si elles ne sont fortes et puissantes, et que les Luminaires et l'Ascendant ne soient parfaitement libres de leurs méchants regards, elles ne peuvent jamais rien produire de bon; à tel point que les auteurs les plus expérimentés ont décidé que leurs meilleurs dispositions n'avaient d'effet plus remarquable et plus certain que de les dépouiller de quelque partie de leur malignité. De sorte que même quand elles sont jointes aux bénéfiques, il leur demeure toujours un certain caractère d'infortune qui corrompt toute la félicité que celles-ci pouvaient promettre, soit en ôtant la joie et la satisfaction qui doivent faire la principale partie d'un bonheur, soit en inspirant la crainte, les remords, la violence, le repentir, soit enfin par les changements subits par les planètes qu'elles causent dans les affaires. Que si les planètes maléfiques sont par surcroît déterminées à quelques méchantes significations par leur domaine, il faudra toujours juger de la grandeur du mal qu'elles causeront sur la proportion de leur infortune ou dépression particulière.

9) Le Soleil et la Lune agissent toujours puissamment en leur qualité de Luminaires, surtout quand ils se rencontrent sur la Terre, ou à tout le moins dans les angles ou Maisons succédentes. Il ne faut pas toutefois exclure du jugement, que l'on doit porter de leur signification, les déterminations spéciales qu'ils peuvent recevoir, comme les moindres astres du Ciel, par leur présence en certains lieux, par leur domaine, et par leurs aspects, actifs ou passifs, sans oublier l'analogie qui décide souvent d'une manière supérieure.

10) Donnez la première attention à examiner les déterminations des planètes qui se trouveront dans la Ière et la Xème Maison, et leur état céleste ou terrestre. leurs aspects respectifs ou autres, et enfin la détermination particulière de leurs dispositeurs. Cette observation conduit à juger, sur la première inspection, des avantages ou disgrâces d'une naissance.

11) Faites toujours attention à l'analogie des planètes; parce que la principale force de leur signification paraît en dépendre; quoiqu'il puisse quelquefois arriver que les significations sont déterminées contre la propre analogie. Et c'est ainsi que Saturne en la

Xème Maison, bien disposé, signifiera les honneurs ; ou bien Vênus en la VIème Maison, des maladies, contre leur signification analogique, Mais il arrive toujours aussi que les effets qui en résultent sont sujets à contradiction. Ainsi les maladies signifiées par Vênus, dans le cas exposé, seront facilement guéries, si d'ailleurs cette planète n'est pas infortunée notablement; et les honneurs promis par Saturne causeront de la peine, des inquiétudes et ne seront conservés qu'avec difficulté.

12) Les angles et les signes fixes signifient une constante durée, la fermeté, la solidité; les Maisons cadentes et les signes mobiles, inconstance, variété, changement; surtout si la Lune applique à une planète rétrograde. Enfin les Maisons succédentes signifient médiocrité avec les signes cardinaux, c'est-à-dire ceux où se passent les équinoxes et les solstices.

Considérations pour former le jugement d'une planète supposée en la première maison.

1) Toute planète puissante et dignifiée dans la Ière Maison, en bon aspect des autres étoiles pareillement disposées, influera fortement touchant la vie et sa durée, le tempérament, la constitution du corps, les mœurs et le caractère; et sa signification sera complète et durable.

2) Si cette planète étant en la Ière Maison est faible et sans dignité, mais qu'elle ait quelque connexité de corps ou d'aspect avec son Seigneur; ou à son défaut, avec le Seigneur de l'angle, elle agira faiblement dans sa propre signification et suivra la détermination du Seigneur qui est supposé jeter son regard sur elle.

3) Si cette planète est faible, diminuée de lumière, ou rétrograde, et sans connexité avec son Seigneur, ni avec celui de l'Ascendant, elle influera selon ses propres qualités. mais toutes converties à mal ou à faiblesse.

4) Toute planète puissante par domaine en la Ière Maison. soit qu'elle en soit Seigneur, soit qu'elle regarde l'horoscope, ou une planète faible qui y serait placée, déterminera la signification du tempérament, des mœurs, du caractère et de tout ce qui concerne la Ière. Maison, en les tournant vers la nature de la Maison où elle sera elle-même placée.

5) Mais si elle en a seulement le domaine sans aspect, elle donnera le sentiment sans effet, c'est-à-dire qu'elle inclinera et ne déterminera point.

6) Une planète faible, qui se trouvera Seigneur de l'horoscope, ou liée d'aspect ou de domaine avec celle qui en sera dispositeur, ne signifiera que très faiblement, si elle regarde elle-même l'Ascendant.

7) S'il se rencontre plusieurs signes interceptés dans la Ière Maison, le Seigneur de celui qui sera le plus éloigné de la pointe et hors de l'étendue de 30° n'aura qu'une légère signification sur les mœurs, sur le tempérament, s'il ne regarde cette même pointe, ou une planète située dans son voisinage. Mais s'il se rencontre quelque planète dans ce même signe intercepté, on peut s'assurer qu'elle influera sur les mœurs, sur le tempérament, à proportion de sa force et de sa correspondance avec la pointe de l'Orient ou de son Seigneur.

Observations spéciales et abrégées pour le jugement des aspects

On observera dans les aspects :

1) De qui ils sont;
2) Comment la planète qui jette le rayon est affectée;
3) A quoi cette même planète est déterminée par sa présence et son domaine;
4) Quel est l'aspect en lui-même;
5) Quel est le signe où il tombe, quel en est le Seigneur et quelle en est la Maison;
6) Quelle est la planète qui reçoit cet aspect et de quelle relation elle doit être jugée capable;
7) Quels sont les autres aspects immédiatement suivants et précédents.